

Aucun le 4 novembre 2001

à
André LEFAOU

Comme convenu tu trouveras ci dessous les éléments qui te permettront de rédiger le compte-rendu de la réunion des 3 et 4 novembre 2001.

Lieu et date : FFP les 3 et 4 novembre 2001

Participants : A.Lefaou, M.Sarthe, G.Garcin, A.Christine, JC.François, M.Bertrand, G.Perret, P.Bouvier-Garzon

Ordre du jour :

1) modifications apportées au dossier "renouvellement des agréments des écoles pour 2002"

Les modifications sont réalisées sur place.

Il est rappelé aux DT qu'ils doivent impérativement utiliser l'imprimé que leur transmet la fédération. Le texte "agrément pour l'enseignement du parapente" du 24/03/2000 n'est pas adapté à la situation et devra être revu ultérieurement.

2) Etude de la proposition du TN "modalités d'attribution de la qualification de M.F."

- Cette proposition ne tient pas compte des souhaits exprimés par le colloque de Reims et la commission parapente qui avait rédigé un projet pour diminuer la durée du stage national en supprimant les demi-journées de vols. Le TN déclare n'avoir pas été destinataire de ce document.

- son projet rallonge la durée de la formation tout en supprimant une grande partie de la théorie est supprimée (annexe 2 de son projet : aérodynamique, méca-vol, météo, aérologie, altimétrie) Aucun planning n'est disponible. Il n'est donc pas accepté.

- Débat: ancien projet = 2j pour préfo et 2 fois 8 jours pour stage national = 18 jours

Nouveau projet = 5j pour préfo et 2 fois 9 jours pour stage national = 23 jours.

Le problème : les candidats au stage national doivent "investir" trop de congés annuels pour participer à l'ensemble des formations au détriment de leur présence au centre. Il n'y a donc plus de moniteurs en formation. L'objectif était donc de diminuer la durée du stage national en supprimant les 10 demi-journées de vols.

- si la formation est allégée au stage national, la technique individuelle devra se faire avant la préformation. Ainsi on risque – un taux d'échec plus important – la perte des équivalences au brevet d'état. L'objectif étant de recruter des bénévoles MF, ces deux inconvénients sont acceptés par les participants.

- Un ~~cahier~~ nouveau cahier des charges est proposé au T.N. Il est chargé par le président de rédiger un nouveau texte.

Un tour de table est réalisé pour détecter le nombre de candidats au monitorat en 2002 : 3 . cela devient un problème majeur.

3) Réglementation biplace.

Le souhait exprimé au colloque de Reims et confirmé ce jour consiste, en s'alignant sur la FFVL, à pouvoir former et accorder des qualifications à des pilotes confirmés. Argument : éviter l'évasion de ces pilotes vers la FFVL.

Débat : "le DTN n'est pas favorable", "cela permettrait-il d'augmenter le nombre de licenciés?".

Le texte actuel permettant de faire réaliser des biplaces former des pilotes, il est décidé de reporter à une date ultérieure le projet de modification de la réglementation.

Inconvénient : nous allons compter dans les écoles de nombreux pilotes effectuant des biplaces, sans contrôle final fédéral et sans qualification.

4) Renouvellement des agréments école pour 2002.

- Il est entendu que les dossiers de renouvellement seront examinés par trois personnes :
Le TN, le président de la commission, un membre de la commission désigné par le président.
- Il est rappelé que toutes les structures ne délivrant pas de licences ou ne délivrant pas de brevets seront affiliées mais pas n'obtiendront pas l'agrément "école".

5) Etude des QCM des écoles leur permettant d'attribuer le brevet de pilote.

- Il a été demandé aux écoles (avec deux rappels) de faire parvenir à la fédération leur QCM. Seules 3 écoles ont répondu (Virage, Mérib'ailes, CERPP). 1 centre répond ce jour (Faucigny).
- On peut se demander comment sont attribués les brevets de pilote par les DT, avec quelle traçabilité?.
- Le président fera un rappel écrit aux DT des écoles n'ayant pas répondu, et avant le renouvellement d'agrément. Sans réponse ce renouvellement ne serait pas accordé.

6) Budget prévisionnel 2002.

Le président propose ce budget : recrutement "jeunes" 12-15 ans : 10000 f; aide à la compétition 10000f; achat de matériel formation pour le TN 25000 f (un caméscope et une voile); budget de fonctionnement 20000 francs; FNDS école 45000 francs. Total : 110000f

7) Challenge FFP 2001 – bilan

10 participants et deux manches. Budget : 10 000 francs

Challenge 2002. Le C.de France serait prévu à Tarbes. Le CERPP sera sollicité et un courrier sera adressé au président du CERPP par la fédération. Un tour de table permet d'estimer entre 6 et 10 le nombre de participants qui feront le déplacement. M.Sarthe déclare qu'il pourra rassembler une dizaine de pilotes confirmés du club local. Un budget prévisionnel s'élèverait à 2000f pour régler l'ensemble des frais de base.

8) relations avec le Technicien National.

- Le TN rappelle son statut d'agent de l'état "mis à la disposition de la fédération". Il doit rendre compte de ses actions à la fédération. Il lui est rappelé que la commission souhaite être informée de ses actions et travaux et qu'il est nécessaire de "travailler ensembles".
- dans les domaines concernant le parapente (ex.: formations MF et BEES, résultats, calendriers, challenge/compétition, agréments écoles, ...) il lui est demandé de communiquer copie de ses comptes-rendus écrit au président de la commission (qui les diffusera pour info ou pour avis).
- il lui est également demandé de rendre compte par écrit des dysfonctionnements ou anomalies qu'il constate ou dont il prend connaissance dans les écoles ou clubs parapente afin de pouvoir intervenir préventivement au plus tôt.

9) agrément des structures commerciales.

La politique fédérale est présentée par le président. Il est opposé (comme la commission) à tout fonctionnement qui profiterait à une structure commerciale ou à un travailleur Indépendant au détriment d'une association en place.

Tous les cas sont individuellement examinés (Mérib'aile, Martres de Vayres, La Réunion, Cockt'aile, Strasbourg). Il est mis en évidence que la procédure d'agrément actuelle des structures commerciales pour le parapente ne contribue pas à satisfaire l'objectif consistant à augmenter le nombre de licenciés parapente. Elle est rejetée par la commission et il est demandé une nouvelle réflexion sur le sujet.

Les points 4, 5 et 9 permettent de prévoir 4 écoles (avec le CERPP) en 2002. Il faut changer de politique et de méthode si l'on veut qu'il y ait encore du parapente à la FFP, un TN, des stages de formation, un challenge ...
